



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 20 juin 2018

Renforcement de la lutte contre l'immigration clandestine – création d'un groupe d'enquête sur la lutte contre l'immigration clandestine

Dominique SORAIN, préfet de Mayotte, délégué du gouvernement, et Camille MIANSONI, procureur de la République, ont installé le groupe d'enquête sur la lutte contre l'immigration clandestine (GELIC) en présence de Julien KERDONCUF, sous-préfet LIC, et des représentants de la gendarmerie nationale, de la sécurité publique, de la police aux frontières, de la Douane, des finances publiques et de l'inspection du travail.

La création d'un groupe d'enquête spécialisé sur la lutte contre l'immigration clandestine est un engagement du plan présenté par la ministre des Outre-mer, Annick GIRARDIN en mai 2018.

Cette initiative s'inscrit dans la priorité donnée par l'État à la LIC et à la sécurité à Mayotte. Elle vient compléter les moyens importants d'ores et déjà affectés :

- création d'un état-major sur la lutte contre l'immigration clandestine avec à sa tête un sous-préfet ;
- pérennisation d'un troisième escadron de gendarmerie mobile ;
- augmentation des effectifs de police et de gendarmerie.

Le GELIC vise à s'attaquer aux ressorts économiques et financiers de l'immigration clandestine.

Le GELIC vise à approfondir le travail judiciaire des unités existantes, notamment sur le volet financier :

- des filières d'immigration ;
- de l'hébergement illégal ;
- de l'emploi d'étrangers en situation irrégulière.

Il agit en complémentarité des services d'enquête de la police ou de la gendarmerie qui ne peuvent traiter, faute de moyens, de temps ou de compétences, toutes les dimensions des affaires.

Le GELIC travaillera en profondeur et dans sa transversalité sur le système de l'immigration clandestine.

Le GELIC est une unité inter-services dédiée aux enquêtes transversales.

Le GELIC disposera de deux types de ressources :

- des personnels affectés à temps plein issus de la police aux frontières, de la sécurité publique, de la gendarmerie, des finances publiques et de la douane ;
- des correspondants dans chaque administration entrant dans le spectre d'action du GELIC : DIECCTE pour le travail illégal, DEAL pour l'habitat illégal, caisse de sécurité sociale de Mayotte pour les fraudes sociales, direction de l'immigration de la préfecture pour les fraudes aux titres de séjour.

Pour l'heure, le GELIC sera composé de huit personnels, experts dans leurs domaines : deux policiers de la PAF, deux policiers de la sécurité publique, deux gendarmes, un référent de la douane et un référent des finances publiques dans l'attente d'affectations à temps plein.

L'État maintient son engagement de travailler en profondeur sur l'écosystème de l'immigration clandestine, notamment en s'attaquant au portefeuille de ceux qui en profitent et l'alimentent.

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr



préfet de mayotte